

## **SEANCE DU 8 MARS 2018**

L'an deux mil dix huit, le huit mars, à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le deux mars deux mil dix huit s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-José FERCOQ, maire.

**Présents :** Mmes, FERCOQ, VELLY, LE BOULCH, LE FUR  
M. DANION, EDY, KING, LE NEÛN, ROLAND

**Absents :** Mme FALHER

**Procuration :** Mme FALHER a donné procuration à Mme LE BOULCH

**Secrétaire de séance :** Mr Nicolas LE NEÛN

**Date d'affichage :** le 2 mars 2018

### **1- AMI : PROTOCOLE**

Protocole sur le plan d'action du centre bourg de Mellionnec, au titre de l'appel à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne », cycle opérationnel. Le protocole a pour objet de définir les principes selon lesquels l'Etat, la Région, la Caisse des dépôts et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne s'engagent à soutenir la commune de Mellionnec au titre de l'appel à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne », l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ainsi que les différents maîtres d'ouvrages mentionnés dans le dossier de candidature, pour la réalisation du plan d'action de la commune de Mellionnec visant à renforcer l'attractivité du centre bourg.

Après en avoir délibéré, Mme Le Maire propose le vote. A la demande de M. DANION Aymeric, conseiller municipal, le vote sera effectué à bulletin secret.

Le protocole de l'AMI est adopté à :

5 bulletins « pour »

1 bulletin « non »

2 bulletins « blanc »

2 bulletins « nul »